

COMPTE RENDU

Citoyenne

FLOIRAC



VILLE
DE
FLOIRAC

CONSEIL DE QUARTIER

JAURÈS/ÉTANGS

Mercredi **16 mars 2022**
de **18h30 à 20h**

 M.270

INTERVENTIONS :

JIMMY AMBACH,

Coordonnateur thématique du Projet Social de Territoire

MOUNIA SADOUC

Service petite enfance - CCAS de Floirac

Présentation du projet social de territoire :

La Ville de Floirac a lancé en fin 2021 une démarche de concertation, visant à élaborer une Convention Territoriale Globale (CTG). L'objectif est d'agir sur les champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, du handicap, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits et au numérique, et du logement.

Ce projet social de territoire fixe sur les quatre prochaines années, les priorités que la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels, se donnent pour agir sur ces champs d'intervention. L'élaboration d'une Convention Territoriale Globale est un enjeu important pour Floirac.

Il s'agit de réinterroger collectivement les démarches menées jusqu'à présent sur les différentes thématiques, d'identifier les articulations à renforcer entre les interventions des partenaires, mais aussi de définir les améliorations à mettre en œuvre pour les années à venir, tant en termes d'actions à engager que de modalités de coopération.

Cette démarche s'adosse à un diagnostic partagé et participatif qui mettra en avant les enjeux prioritaires et définira un plan d'actions à mettre en œuvre.

Une consultation auprès des habitants est menée via les conseils de quartier ainsi qu'une enquête en ligne afin de partager leurs connaissances sur les offres et les services existants, identifier les besoins nouveaux ou insatisfaits et proposer des voies d'amélioration et/ou de nouvelles initiatives.

Atelier 1 : petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité

[illegible]

INTERVENTION DE STEPHANIE ORTOLA

Chef de projet Habitat Privé - INCITES

LE PIG DE BORDEAUX METROPOLE

- Des dispositifs d'aides financières attractifs et incitatifs, qui s'appuient sur l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et sont complétées par d'autres partenaires (Anah, Bordeaux Métropole, les communes, Action Logement, la CAF, la MSA, l'EPA Euratlantique, Procivis Nouvelle Aquitaine, la CARSAT, la Fondation Abbé Pierre, ...)
- Une équipe d'accompagnateurs dédiée aux propriétaires tout au long de leur projet, au plus près des différentes dimensions du processus de maturation et de décision des ménages.
- Un positionnement de l'équipe d'inCité en faveur d'une co-construction pédagogique et bienveillante à travers la mobilisation de plusieurs compétences développées par chaque « accompagnateur » : architecturale, patrimoniale, urbaine, thermique, liée aux règles d'habitabilité et de décence, liées à l'adaptation des logements aux situations de handicap et vieillissement, à la faisabilité fiscale et financière, à la médiation familiale, aux techniques de rénovation sur le bâti ancien et à la thématique de la santé dans le logement.



une intervention ciblée



5 ans

Habitat privé existant > 15 ans

Des aides financières

**Un accompagnement
personnalisé et gratuit**

Base :
Anah

Abondement
collectivités

Abondement
partenaires

Avance de
subventions

Prêt

Avantages
fiscaux

Aide de 65 à 100% des travaux

Financement de 25 à 80% des travaux

**Propriétaires occupants
à ressources modestes**



Loc'Avantages
La réduction d'impôt qui profite à tous

**Propriétaires bailleurs qui
plafonnent leur loyer**

P. 5



Présentation du PIG de Bordeaux Métropole



La « vie » d'un projet accompagné dans le cadre du PIG



1

Inscription sur le Service en Ligne de l'Anah <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

2

Un accompagnateur France Rénov' d'InCité prend contact avec le propriétaire

3

Visite du logement et accompagnement dans l'élaboration du projet et la constitution des demandes de subventions et recherches de financements

4

Validation des demandes de subventions

5

Démarrage des travaux

6

Visite de conformité

7

Paielement des subventions sur factures



Présentation du PIG de Bordeaux Métropole



Exemples d'Avant/Après

Dossier PO Energie rue Romanville à Pessac : 60% de gain d'économie d'énergie, 94% de subventions.



Avant

Présentation du PIG de Bordeaux Métropole



Après



Exemples d'Avant/Après

Dossier PB travaux lourds à Lormont



Avant

Présentation du PIG de Bordeaux Métropole

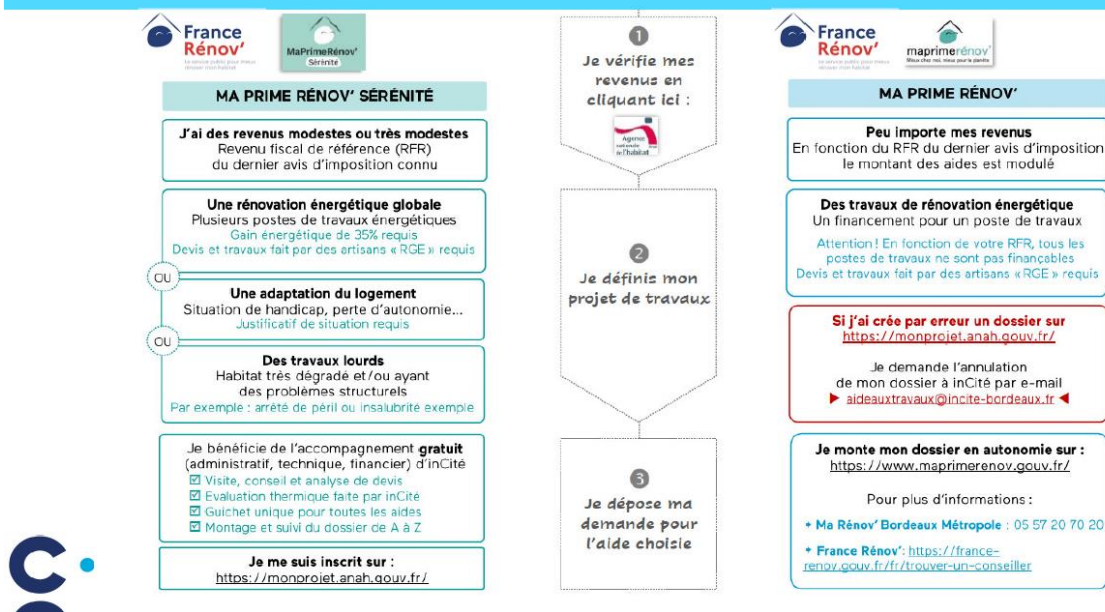


Après

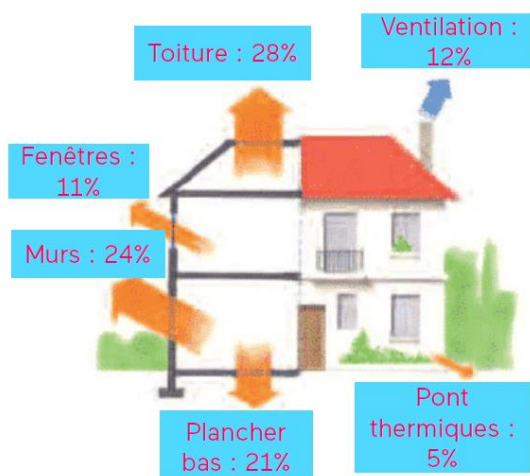
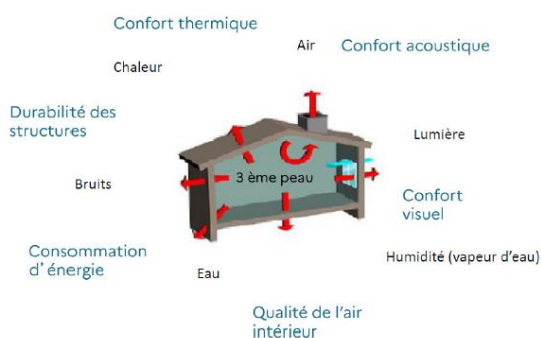
VILLE
DE
FLOIRAC

BORDEAUX
MÉTROPOLÉ

Comment s'y retrouver côté dispositifs d'aide aux travaux ?



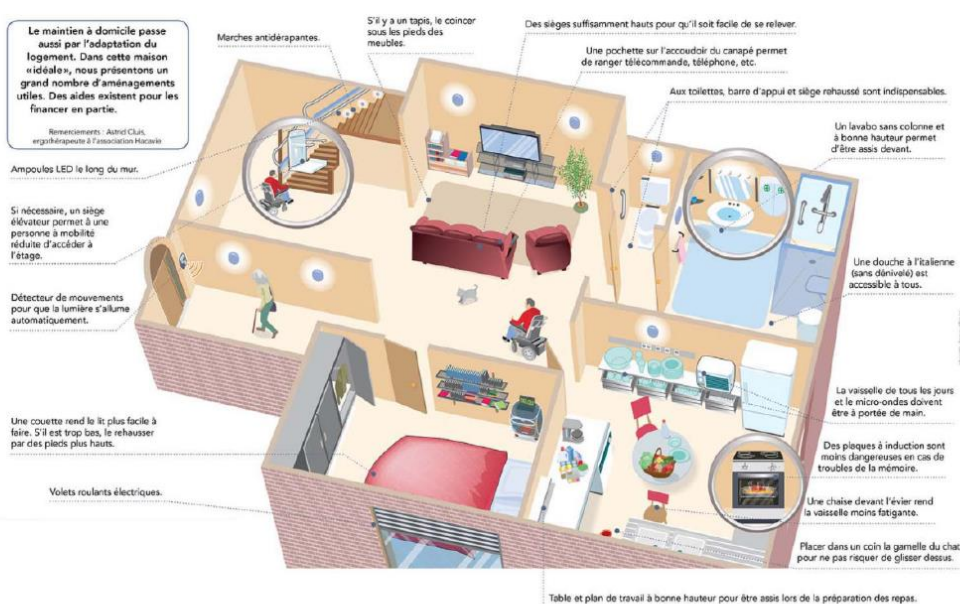
ZOOM sur l'amélioration thermique des logements



P • 12



ZOOM sur l'adaptation du logement à des situations de handicap



P • 13



ZOOM sur l'aide aux propriétaires bailleurs



CONTACTS

INCITE, 101 cours Victor Hugo CS 91234 - 33074 Bordeaux
 Téléphone : 05 56 50 20 10 / Mail : incite@incite-bordeaux.fr
 Site internet : <https://www.incite-bordeaux.fr/>

INTERVENTION D'ALEXANDRE BOURIGAULT

1^{er} Maire-Adjoint, délégué aux Finances, aux Ressources Humaines, à l'Administration générale, à la Démocratie participative et à l'Agenda 21

Monsieur BOURIGAULT présente le projet de ville apaisée et la généralisation du 30Km/h sur l'ensemble du territoire.

Les déplacements des usagers augmentent et se diversifient. Seulement, il n'existe qu'un espace, une rue qu'il faut apprendre à partager. Elle doit être sûre et confortable. C'est pourquoi la ville de Floirac a enclenché une démarche de ville apaisée et en a fait un des axes stratégiques de développement du territoire.

La ville apaisée c'est une véritable stratégie globale de développement du territoire qui vise à répondre aux enjeux de demain. La démarche de la ville apaisée remet l'habitant au cœur d'une stratégie de mobilité et de développement durable.

Elle doit aller de plus en plus vers des espaces de proximité de qualité :

- en favorisant l'usage de la marche et du vélo,
- en répondant aux objectifs des politiques publiques : qualité de l'air, santé publique, renforcement du lien social, dynamisme économique...
- En remettant le territoire au cœur des aménagements et des déplacements.

Cette démarche permet une cohabitation apaisée entre les différents usagers par la création d'espaces publics favorisant la convivialité et des déplacements faciles et sûrs.

Le principe de la ville apaisée repose, entre autres, sur la volonté d'adapter la circulation motorisée au territoire.

C'est pourquoi début 2023, la ville de Floirac généralisera le 30Km/h sur l'ensemble du territoire à l'exception de quelques axes structurants. Alors que les zones à 30km/h étaient considérées comme des dérogations au 50 km/h, elles deviennent la norme et c'est le 50 km/h qui devient l'exception.

Encouragées par une résolution du Parlement européen de 2011, de nombreuses villes européennes se sont déjà engagées en faveur d'une limitation de la vitesse autorisée à 30 km/h. Parmi elles, Berlin, Munich, Bruxelles, Copenhague, Bilbao, Zürich, Rotterdam, Amsterdam...

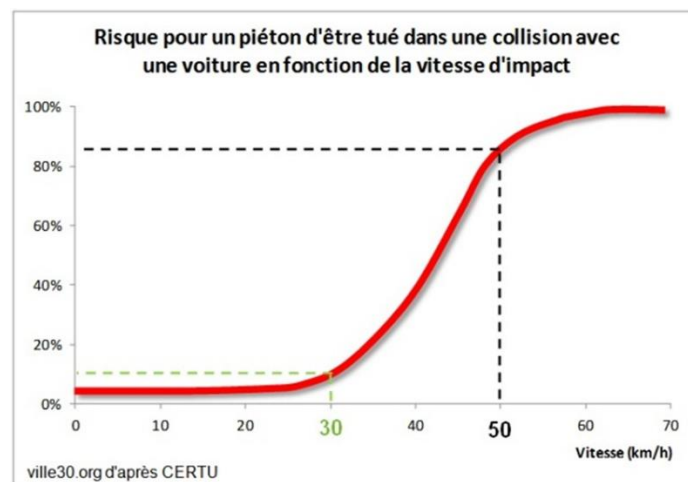
En France, la généralisation du 30 km/h s'appuie sur une disposition de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Adoptée le 22 juillet 2015, elle

modifie le Code général des collectivités territoriales et donne aux maires la possibilité d'abaisser la vitesse autorisée dans leur commune.

L'enjeu consiste à pacifier et à faire coexister les différents types de déplacements (voitures, vélo, piétons...) et à favoriser une ville apaisée permettant un équilibre dans le partage de l'espace public.

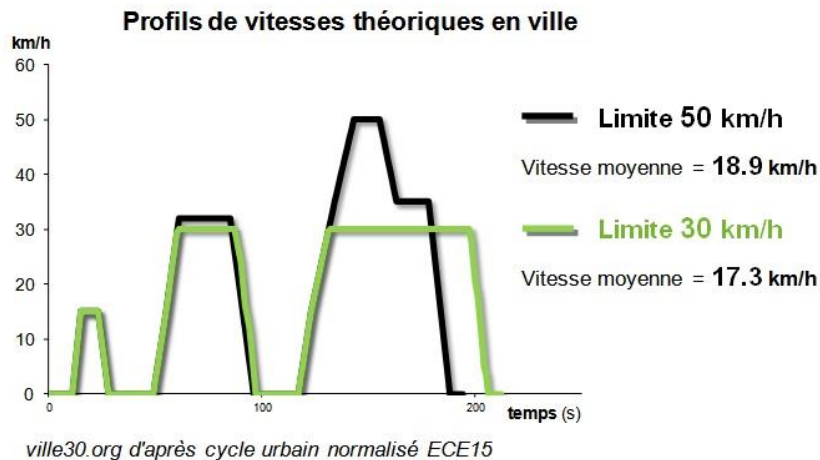
Pourquoi baisser la vitesse maximale autorisée :

- **Le passage à 30km/h permet une mobilité plus sûre.** Plus de sécurité pour traverser la rue en toute confiance, aller à l'école tranquillement, mieux circuler à vélo, rouler plus détendu. Plus de qualité de vie dans une ville où l'on se déplace plus facilement. Une ville apaisée, c'est permettre à tous de se déplacer : piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite.
- Lors d'un choc avec un piéton ou un **cycliste à 50 km/h le risque de décès est multiplié par 9 par rapport à un choc à 30 km/h.** La probabilité d'être tué, pour un piéton, lors d'une collision avec une voiture de tourisme croît très rapidement avec la vitesse.



(Source CEREMA)

- Contrairement aux idées reçues, vitesse et durée de parcours urbain ne vont pas de pair. Compte tenu des feux et de la circulation, qui imposent souvent de freiner, une voiture roule en moyenne à 17,3 km/h en zone 30 contre 18,9 km/h en zone 50. **Réduire la vitesse autorisée à 30 km/h allonge donc de 18 secondes seulement la durée d'un trajet urbain d'un kilomètre.**



- **La généralisation du 30 km/h favorise une circulation plus fluide en réduisant accélérations et décélérations.** Les voitures se comportent dans la rue comme l'eau dans un tuyau. Un débit régulier évite les engorgements. L'impact sur la consommation de carburant est important.
- **Les nuisances sonores baissent lorsque la vitesse est réduite (elles sont divisées par 2),** même si le trafic est dense. La circulation étant plus fluide à 30 km/h, il y a moins de coups d'accélérateur et de frein, donc moins de décibels.
- On constate un **report vers des modes actifs favorables à la santé** : le vélo, la marche à pied ainsi que vers les transports publics et le covoiturage.
- Cela permet de **répondre à l'urgence climatique** et de respecter les engagements de réduction des gaz à effet de serre.

La réussite de la ville apaisée est intimement liée au vivre ensemble, au respect mutuel et à l'évolution des comportements de chacun des usagers. Comme tout ce qui est nouveau, la généralisation du 30 km/h exigera un temps d'adaptation. C'est pour cette raison qu'il a été fait le choix de consulter les habitants : **30 km/h va devenir la règle, d'après vous quelles doivent être les exceptions à 50 km/h ?**

AVIS DU CONSEIL DE QUARTIER JAURES/ETANGS

Les dérogations aux 30km/h souhaitées :

- Quai de la Souys
- Avenue Gaston Cabanne (Du McDonald's jusqu'au Rond-point)
- Rue du 11 novembre
- Avenue F. Mitterrand (la portion sans habitation sur la partie haute)

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER

Mercredi 11 mai à 18h30 - M.270